



Mariages forcés et précoces

Le mariage forcé constitue un délit grave en Australie.

En Australie, les personnes décident librement de se marier et qui elles veulent épouser. En principe, une personne doit avoir plus de **18 ans** pour se marier en toute légalité. Dans certaines situations, une personne de plus de **16 ans** peut épouser une personne de plus de 18 ans, mais une décision judiciaire est nécessaire.

Il est contraire à la loi australienne de contraindre une personne, quelle qu'elle soit, à se marier par la force, par des menaces ou par la ruse. Il est également contraire à la loi d'encourager ou d'aider à organiser un mariage forcé, et d'être une partie d'un mariage forcé si vous n'êtes pas la victime. Ceci s'applique aux mariages civils, culturels et religieux.

Un mariage arrangé où les deux parties consentent librement à se marier, se distingue du mariage forcé. Les mariages arrangés sont autorisés par les lois australiennes.

Si vous ou une personne de votre entourage êtes en danger, contactez la police au **000**.

La police australienne est un service sûr et fiable.

Si vous avez besoin de l'assistance gratuite d'un interprète, appelez le **131 450**.

Il est illégal d'emmener ou d'envoyer une personne dans un pays étranger pour mariage forcé ou de trouver quelqu'un d'autre pour organiser un tel mariage.

Les gens sont parfois emmenés à l'étranger contre leur gré ou sont persuadés de se rendre à l'étranger par la ruse afin d'être forcés à se marier. Ceci est contre la loi et les coupables sont passibles d'emprisonnement.

Est-ce que vous, ou une personne de votre entourage, risquez de vous retrouver dans l'une de ces situations ?

Si vous, ou une personne de votre entourage êtes, ou risquez d'être forcé à un mariage précoce, vous pouvez contacter la **police fédérale australienne (Australian Federal Police, AFP)** au **131 237** (131AFP) pour demander de l'aide.

L'AFP peut veiller à votre sécurité, donner les premiers conseils et vous recommander auprès d'autres services d'assistance, notamment en matière de logement, de soutien financier, de conseil et d'assistance juridique et en matière d'immigration. D'autres informations se trouvent sur le **site de l'AFP** sur **www.afp.gov.au**.

Il existe en Australie d'autres services qui peuvent vous aider.

Mon ciel bleu (My Blue Sky) est le site et service d'assistance national australien destiné à la prévention, aux informations, références et à l'aide légale gratuite contre les mariages forcés.

Appelez le **(02) 9514 8115**, envoyez un message texte au **0481 070 844**, un e-mail à **help@mybluesky.org.au**, ou visitez le **site My Blue Sky** sur **www.mybluesky.org.au**

1800RESPECT correspond en Australie au service national d'assistance contre les agressions sexuelles, les violences domestiques et familiales (Australia's national sexual assault, family and domestic violence counselling service). Il offre une assistance téléphonique et en ligne, gratuite et en toute confidentialité. Les conseillers seront à votre écoute, répondront à vos questions et peuvent vous recommander auprès d'autres services d'assistance locaux.

Appelez le **1800 737 732** ou visitez le site **1800RESPECT** : **www.1800RESPECT.org.au**.

Besoin d'un interprète ?

Appelez le **Service de traduction et d'interprétariat (Translating and Interpreting Service) (TIS)** au **131 450**. Un interprète du TIS peut vous aider à communiquer avec d'autres services, toutefois TIS n'offre pas de conseils. Tous les appels sont gratuits et confidentiels.

Pour en savoir plus sur le mariage forcé:

Visitez le **site du Ministère de l'intérieur (Department of Home Affairs)** sur www.homeaffairs.gov.au et faites une recherche sur « mariage forcé » (forced marriage).